



Formation - Sensibilisation des professionnels :

« Prévention des risques sanitaires et maîtrise de l'énergie dans l'habitat »

La santé est selon l'OMS « *un état complet de bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité* » (OMS-Constitution -1946). La santé n'est donc pas seulement l'absence de maladie, mais aussi le bien-être, physique et psychique.

La Déclaration Universelle des droits de l'Homme dans son article 25 évoque la santé comme un droit en affirmant que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être, et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, le logement, l'habillement, les soins médicaux...* ».

L'habitat peut avoir des conséquences sur la santé physique et psychique des occupants. Et les effets néfastes de l'habitat sur la santé sont d'autant plus graves lorsque l'habitat est indigne.

L'habitat indigne, provoque des effets néfastes sur la santé des occupants. Ces problèmes ont un impact tel, qu'il est parfois nécessaire d'intervenir rapidement. Le fort investissement en temps du logement expose les occupants à des risques pour la santé. Cependant les problèmes de santé dans l'habitat et l'urgence qui en découle est souvent sous estimée. Il convient donc de définir ce qu'est l'urgence en matière de santé dans l'habitat et de montrer en quoi ce danger pour la santé est négligé, malgré la législation en vigueur.

Par ailleurs, la 1^{ère} source de consommation d'énergie en France provient des bâtiments résidentiels et tertiaires. Avec 44% de la consommation totale d'énergie finale (source ADEME – Chiffres clés du bâtiment 2012), l'habitat résidentiel pèse pour près des 2/3 de cet ensemble.

En 2012, les dépenses courantes d'énergie des ménages ont augmenté de 6 % par rapport à 2011, soit deux fois plus que l'année précédente. Cette augmentation est essentiellement due aux dépenses d'énergie dans le logement qui ont bondi de 11 %.

Il convient donc de valoriser les gestes et bonnes pratiques afin de réduire la consommation énergétique de chaque logement, tout en préservant le niveau de confort, en ciblant les gaspillages d'eau ou d'électricité, permettant de lutter contre la précarité énergétique.

Le CoDES 05, en étoit partenariat avec **les Espaces Info Energie du département des Hautes-Alpes**, ainsi que **l'Agence Régionale de Santé PACA**, proposent de permettre aux professionnels en contact avec les publics, de disposer d'éléments de compréhension et d'être en capacité de relayer des messages de prévention et d'information quant à la prévention des risques de santé liés au logement et à la maîtrise de l'énergie domestique envers les publics concernés.

Les objectifs de cette formation - sensibilisation sont de :

- Sensibiliser les professionnels en améliorant et en actualisant leurs connaissances et compétences en matière de prévention des risques de santé liés au logement (humidité, plomb, monoxyde de carbone...)
- Connaître et faire connaître les bonnes pratiques énergétiques (chauffage, éclairage, eau chaude, mise en veille des équipements...), permettant de diminuer le coût énergétique du logement
- Développer une écoute de qualité auprès des publics, et renforcer le repérage des acteurs et des lieux ressources sur le territoire, afin d'améliorer la réorientation et la prise en charge des publics en difficulté (problèmes sanitaires, précarité énergétique...)

Publics concernés :

Professionnels et bénévoles des champs sanitaire, social ou de l'éducation.

Intervenants :

- **Philippe SILVY**, Ingénieur d'études sanitaires – Agence Régionale de Santé PACA
- **Alexandre NOZZI**, Chargé de projets - CoDES 05
- **Mallorie ROMAN**, Conseillère Espace Info-Energie – CPIE Haute-Durance
- **Brigitte LEBIODA**, Conseillère Espace Info-Energie – ADELHA 05

Afin de permettre à l'ensemble des acteurs du département de bénéficier de cette offre de formation - sensibilisation, nous avons convenu de **2 sessions d'une journée**, sur **2 territoires distincts** :

**- La 1^{ère} session aura lieu à Briançon, à la Salle des Associations :
Le jeudi 12 juin 2014, de 9h à 16h30**

OU

**- La 2^{ème} session aura lieu à Gap,
à la Direction Départementale des Territoires, Salle Queyras :
Le lundi 30 juin 2014, de 9h à 16h30**

Vous pouvez vous inscrire en renvoyant le bulletin réponse ci-joint.

(Attention, les places sont limitées à 15 inscrits et seuls les premiers bulletins d'inscription envoyés seront retenus. Vous recevrez la confirmation de votre inscription par mail)